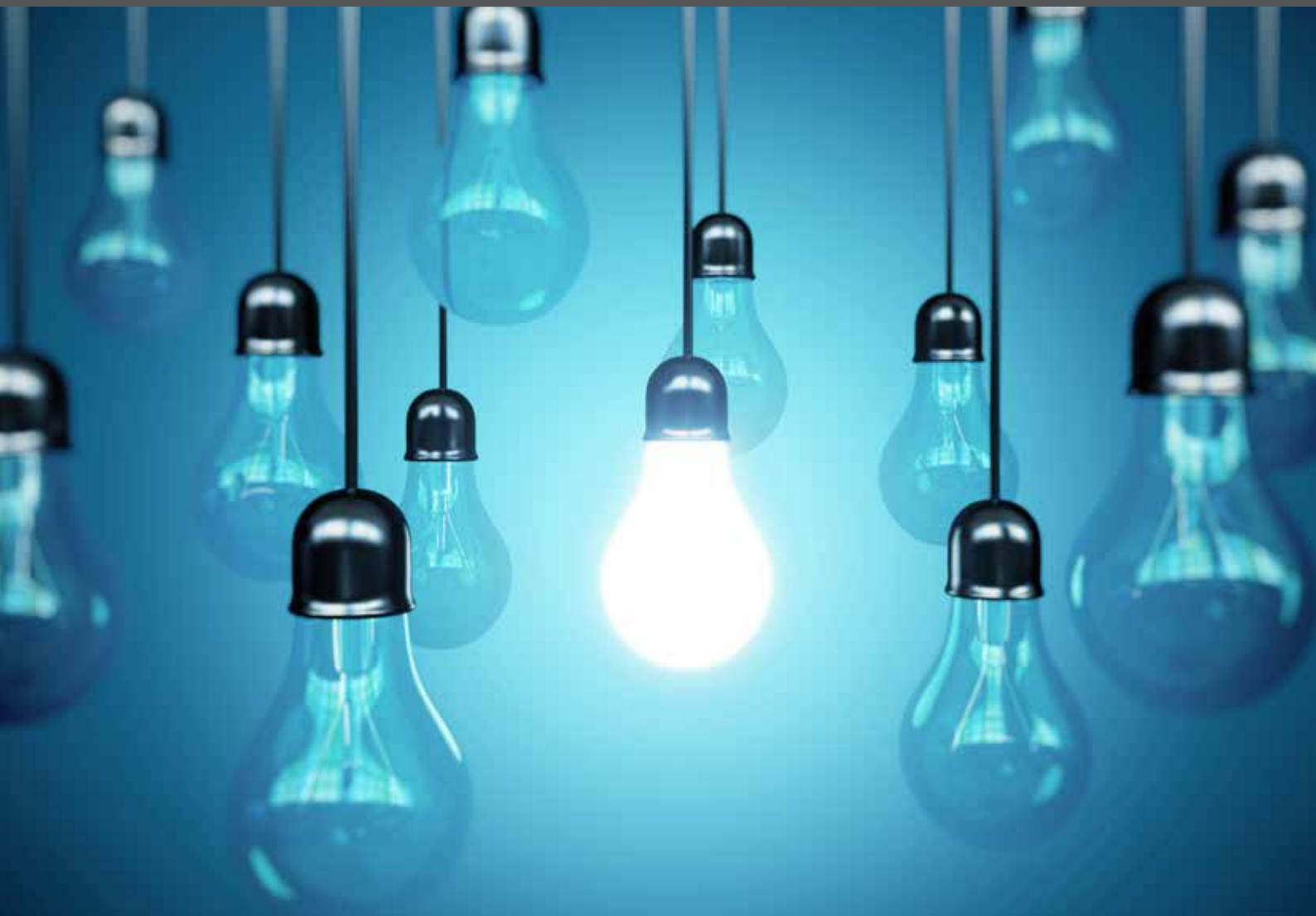


EDF Conviction.



- ◀ Titre de créance complexe présentant **un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance**⁽¹⁾.
- ◀ Instrument financier émis par Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg, bénéficiant d'une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2, Fitch : A, Standard & Poor's : A au 5 mars 2015), et soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant.
- ◀ **EDF Conviction** est une alternative à un placement risqué en actions.
- ◀ **Durée d'investissement conseillée** : 8 ans (en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé).
- ◀ **Éligibilité** : Comptes titres, contrats d'assurance-vie en unités de compte et de capitalisation.
- ◀ **Période de commercialisation** : du 19 mars 2015 au 26 juin 2015
- ◀ **Code ISIN** : FR0012598746

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date de Remboursement Final. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

EDF Conviction.

Avec **EDF Conviction**, l'investisseur s'expose à la variation du cours de l'action EDF (dividendes non réinvestis, cotation en bourse de Paris) qui conditionne le remboursement du produit.

À l'échéance des 8 ans, en cas de forte baisse de l'action EDF au-delà de 40% de son Cours Initial, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cette valeur.

Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas d'une baisse de l'action EDF jusqu'à 40%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de cette valeur (Taux de Rendement Annuel Maximum de 6,84%).



Caractéristiques de **EDF Conviction**

- **Un mécanisme de remboursement automatique anticipé**, si à une Date de Constatation Annuelle, le cours de l'action EDF est supérieur ou égal à son Cours Initial.
- **Un coupon conditionnel de 7,00% par année écoulée**, si à une Date de Constatation Annuelle, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.
- **À l'échéance des 8 ans, un remboursement de l'intégralité du Capital Initial plus un coupon de 7,00% par année écoulée** (soit un coupon final de 56%), si le cours de l'action EDF est supérieur ou égal à 60% de son Cours Initial à la Date de Constatation Finale.
- **Un risque de perte en capital à l'échéance des 8 ans** si le cours de l'action EDF est strictement inférieur à 60% de son Cours Initial à la Date de Constatation Finale. La perte en capital peut être partielle ou totale.

Dans l'ensemble de cette brochure, le terme « Cours Initial » utilisé désigne le cours de l'action EDF déterminé le 30 juin 2015. Les termes « Capital » et « Capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du produit, soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette Valeur Nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Le produit est soumis au risque de défaut de Natixis.

Dans l'ensemble des scénarii présentés, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables). Les calculs sont effectués pour un investissement à la Date de Constatation Initiale (le 30 juin 2015), et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 7 juillet 2023), ou selon le cas, à la Date de Remboursement Automatique Anticipé.



Avantages

- Mécanisme de remboursement automatique anticipé : **EDF Conviction** sera remboursé par anticipation au pair si, à une Date de Constatation Annuelle, le cours de l'action EDF est supérieur ou égal à son Cours Initial.
- **EDF Conviction** offre un coupon de 7% par année écoulée si à une Date de Constatation Annuelle, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.
- À l'échéance des 8 ans, **EDF Conviction** offre la possibilité pour l'investisseur de toucher un coupon de 7,00% par année écoulée (soit un coupon final de 56%) si le cours de l'action EDF est supérieur ou égal à 60% de son Cours Initial à la Date de Constatation Finale.
- L'investisseur récupère l'intégralité du Capital Initial à l'échéance si le cours de l'action EDF est supérieur ou égal à 60% de son Cours Initial à la Date de Constatation Finale.



Inconvénients

- **EDF Conviction** présente un risque de perte en capital partielle ou totale selon certaines conditions :
 - en cours de vie, en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatiques ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente.
 - à l'échéance, l'investisseur subit une perte en capital si, à la Date de Constatation Finale, le cours de l'action est inférieur à 60% de son Cours initial. Cette perte peut être totale.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action EDF .
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 7,00% par année écoulée, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'action EDF.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et du Garant.
- En cas de revente des titres de créance avant la Date de Remboursement Final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final (cf. contrat d'assurance).
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'action EDF et connaître de fortes fluctuations en particulier avant chaque Date de Constatation Annuelle si le cours de l'action EDF est proche de son Cours Initial, et avant la Date de Constatation Finale, s'il est proche de 60% de son Cours Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours de la volatilité de l'action EDF, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

De l'année 1 à l'année 7, si à une Date de Constatation Annuelle, le cours de l'action EDF est supérieur ou égal à son Cours Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

L'intégralité du Capital initial
+
un coupon de 7,00% par année écoulée
(Soit un TRA⁽¹⁾ compris entre 5,84% et 6,84% selon la date à laquelle le remboursement automatique anticipé est activé)

Sinon, le produit continue.





Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la Date de Constatation Finale, le 30 juin 2023, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'action EDF depuis la Date de Constatation Initiale.

CAS FAVORABLE : Si le cours de l'action EDF est supérieur ou égal à 60% de son Cours Initial, l'investisseur reçoit le 7 juillet 2023 :

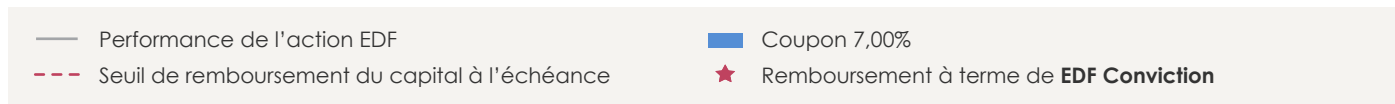
L'intégralité du Capital initial
+
Un coupon de 7,00% par année écoulée (soit un gain de 56%)
(Soit un TRA⁽¹⁾ de 5,70%)

CAS DÉFAVORABLE : Si le cours de l'action EDF est strictement inférieur à 60% de son Cours Initial, l'investisseur reçoit le 7 juillet 2023 :

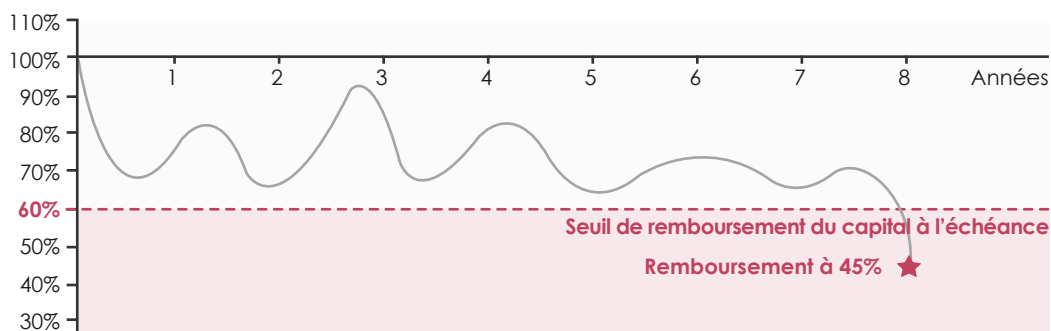
La Valeur Finale⁽²⁾ de l'action EDF
Dans ce scénario, l'investisseur subit
une perte en capital à l'échéance
La perte en capital peut être partielle ou totale

Illustrations du mécanisme de remboursement

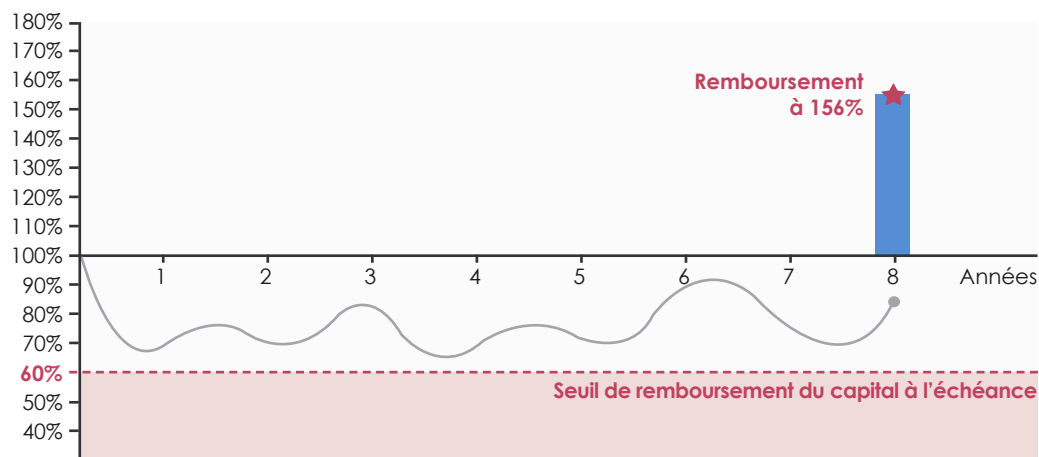
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.



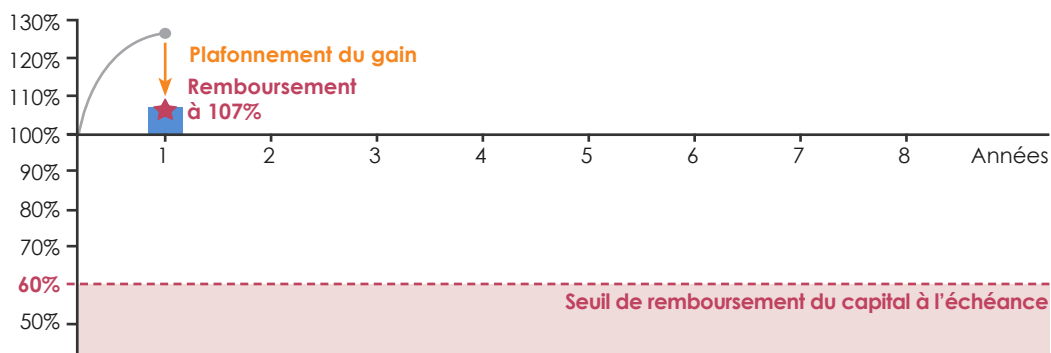
Scénario défavorable : baisse de l'action EDF supérieure à 40% à l'échéance



Scénario médian : baisse de la valeur l'action EDF inférieure à 40% à l'échéance



Scénario favorable : hausse de l'action EDF à l'issue de l'année 1, mise en évidence du plafonnement du gain



- À l'issue des années 1 à 7, le cours de l'action EDF est strictement inférieur à son Cours Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de chaque année écoulée.
- À l'échéance, le cours de l'action EDF est strictement inférieur à 60% de son Cours Initial, l'investisseur ne reçoit pas de coupon final au titre des 8 années écoulées et reçoit la Valeur Finale de cette action, soit 45%.
- L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.
- **Somme des coupons perçus : 0,00%**
Valeur de remboursement : 45%
Total perçu = 45%, soit un TRA⁽¹⁾ de -9,47%

- À l'issue des années 1 à 7, le cours de l'action EDF est strictement inférieur à son Cours Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de chaque année écoulée.
- À l'échéance, le cours de l'action EDF est supérieur ou égal à 60% de son Cours Initial, l'investisseur est remboursé au pair et reçoit en plus un coupon de 7,00% par année écoulée, soit 156%.
- **Somme des coupons perçus : 8 x 7,00% = 56%**
Valeur de remboursement : 100%
Total perçu = 156%, soit un TRA⁽¹⁾ de 5,70%

- À l'issue de la 1^{ère} année, le cours de l'action EDF est supérieur à son Cours Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur est remboursé au pair et reçoit un coupon de 7,00% au titre de cette 1^{ère} année, soit 107,00%. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie pas pleinement de la hausse de l'action EDF, le gain annuel est plafonné à 7,00%.
- **Somme des coupons perçus : 1 x 7,00% = 7,00%**
Valeur de remboursement : 100%
Total perçu : 107,00%, soit un TRA⁽¹⁾ de 6,84%

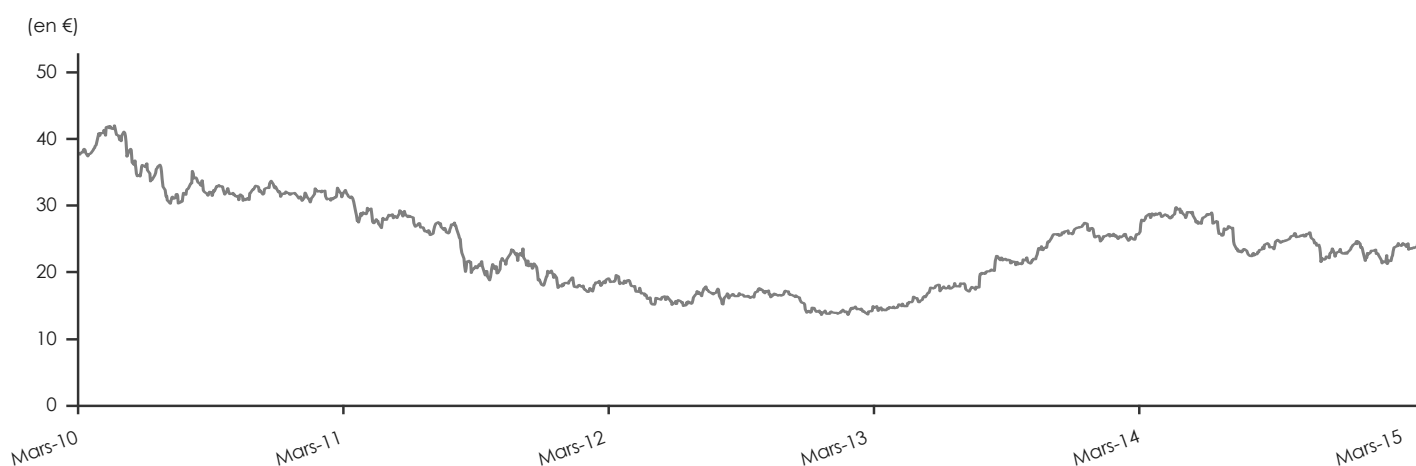
Description

Leader français dans le secteur de l'électricité, EDF est spécialisé dans la production, la commercialisation et la distribution d'électricité. L'innovation, le sens du client, l'efficacité et l'engagement sociétal sont autant de facteurs clés du succès durable du Groupe. En 2013, EDF compte plus de 158 000 collaborateurs répartis dans le monde entier.

CRÉATION	SECTEUR	NOTATION S&P ⁽¹⁾	NOTATION MOODY'S ⁽¹⁾	NOTATION FITCH ⁽¹⁾	CHIFFRE D'AFFAIRE	EBITDA	DETTE FINANCIÈRE NETTE	CAPITAUX PROPRES
1946	Electricité	A+	Aa3	A+	72 874M€	17 279M€	52 569M€	35 191M€

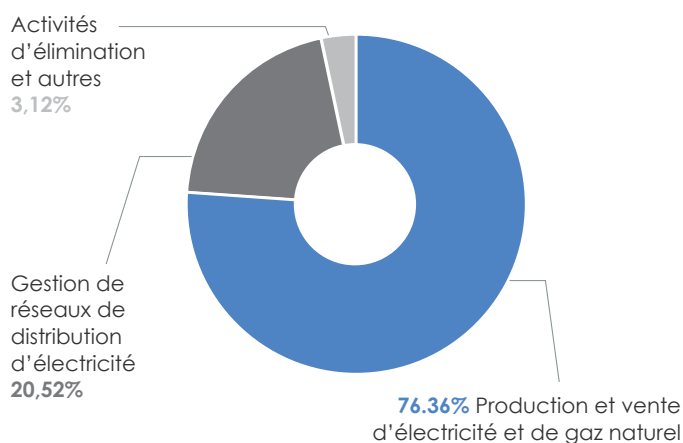
Evolution de l'action EDF

Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

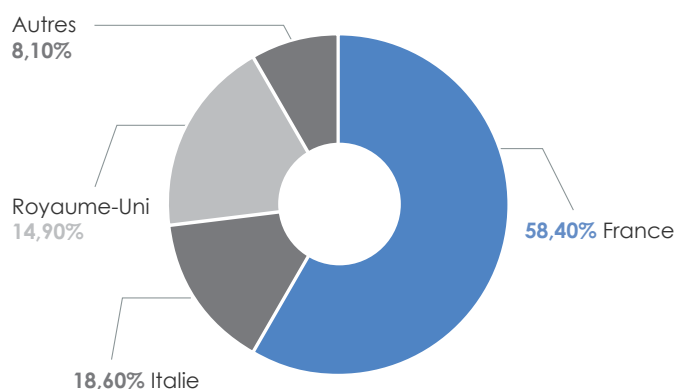


Répartition du chiffre d'affaires 2014

Répartition sectorielle



Répartition géographique



TYPE	Titres de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance SA
GARANT EN CAS DE FAILLITE DE L'ÉMETTEUR	Natixis SA (les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA. Notation au 5 mars 2015 : Standard & Poor's : A ; Moody's : A2)
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	FR0012598746
PERIODE DE SOUSCRIPTION	Du 19 mars 2015 (9h00) au 26 juin 2015 (17h00)
PRIX DE SOUSCRIPTION	Le prix de souscription progressera de 99,94% à 100% de la Valeur Nominale pendant la période de souscription (équivalent à une progression annuelle de 0,20%).
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
VALEUR NOMINALE	1 000 €
SOUS-JACENT	Sélection d'une action française cotée en Bourse de Paris : <ul style="list-style-type: none"> • EDF (code Bloomberg : EDF FP ; Code ISIN : FR0010242511)
PRIX DE SOUSCRIPTION	100%
DATE DE CONSTATATION INITIALE	30 juin 2015
DATE D'ÉMISSION	30 juin 2015
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	30 juin 2016, 30 juin 2017, 2 juillet 2018, 1 juillet 2019, 30 juin 2020, 30 juin 2021, 30 juin 2022
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	7 juillet 2016, 7 juillet 2017, 9 juillet 2018, 8 juillet 2019, 7 juillet 2020, 7 juillet 2021, 7 juillet 2022
DATE DE CONSTATATION FINALE	30 juin 2023
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	7 juillet 2023
COURS INITIAL	Cours de l'action EDF en bourse de Paris le 30 juin 2015
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. Un Jour de Négociation est défini comme un jour où le cours du sous jacent est publié.
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché Natixis assurera le rachat des Titres en offrant une fourchette de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1% sur demande de tout porteur de Titres par le biais de son intermédiaire financier.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par Natixis à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant moyen annualisé maximum équivalent à 0,75% TTC du montant de l'émission.
AGENT DE CALCUL	CACEIS Bank Luxembourg
PLACE DE COTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS	Bourse de Luxembourg
DROIT APPLICABLE	Droit français
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'action la moins performante.
- **Risque lié au Sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'action sous-jacente EDF, et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.



Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Kepler Cheuvreux Derivatives Capital qui commercialise le produit **EDF Conviction**.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **EDF Conviction** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **EDF Conviction** est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Informations importantes

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 16 mai 2014 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°14-211 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission datées du 13 mars 2015 sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site dédié de NATIXIS (www.equitysolutions.natixis.com) et/ou peut être obtenu gratuitement auprès de NATIXIS à l'adresse suivante : NATIXIS – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Les Conditions Définitives de l'émission sont aussi disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). **Le Prospectus de base devrait être renouvelé le 16 mai 2015, les investisseurs sont invités à se reporter à la section facteurs de risque et informations sur l'Émetteur du nouveau Prospectus de base dès que ce dernier sera publié sur le site www.equitysolutions.natixis.com.** Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. NATIXIS est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).



EDF Conviction.

Période de commercialisation du 19 mars 2015 au 26 juin 2015

Cadre d'investissement : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

112 Avenue Kléber
75116 Paris
France
Tél. +33 01 44 54 53 54
derivatives.capital@keplercheuvreux.com

Derivatives Capital est une marque du groupe Kepler Cheuvreux, entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 17453.

www.derivativescapital.com

(1) Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de **EDF Conviction** peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 26 juin 2015.